



**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 006  
6 avril 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la sixième (6<sup>e</sup>) séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue par visioconférence (TEAMS), le mardi 6 avril 2021, à 18 h 30, sous la présidence de Mme Valérie Lussier, vice-présidente du conseil d'administration.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)    ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**Membres représentant les parents :**

**M<sup>me</sup> Dominique Laporte**, représentante des parents – District 1 (P)  
**M. Normand Champagne**, représentant des parents – District 2 (P)  
**M<sup>me</sup> Marie Pier Bessette**, représentante des parents – District 3 (P)  
**M<sup>me</sup> Vicky Martel**, représentante des parents – District 4 (P)  
**M<sup>me</sup> Valérie Lussier**, représentante des parents – District 5 (P)

**Membres représentant le personnel :**

**M. Ghislain Rheault**, représentant du personnel d'encadrement (P)  
**M. Stéphane Guilbert**, représentant des directions d'établissement (M)  
**M. Mathieu Dubois**, représentant du personnel enseignant (P)  
**M<sup>me</sup> Geneviève Morin**, représentante du personnel professionnel (P)  
**M<sup>me</sup> Nancy Robitaille**, représentante du personnel de soutien (P)  
**M. Yves Hébert**, représentant du personnel d'encadrement (P)  
*(Sans droit de vote)*

**Membres représentant la communauté :**

**M<sup>me</sup> Isabelle Meilleur**, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (P)  
**M. Bernard Gagnon**, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (M)  
**M<sup>me</sup> Karen Lamothe**, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (P)  
**M. Martin Dupont**, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (P)  
**M. Christophe Milot**, personne âgée de 18 à 35 ans (P)

PRÉSENCES : 14  
ABSENCES : 02  
TOTAL : 16

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. Lucien MALTAIS            Directeur général  
M. Bernard GAUTHIER        Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.  
M. Yves GENDRON            Directeur du Service des ressources matérielles

Ouverture de la séance à 18 h 30.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame la vice-présidente, Valérie Lussier, confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 et la convocation des membres du conseil à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de l'assemblée à 18 h 30.

#### **Rappel des fondements légaux à la convocation à la présente séance: Articles 163 et 164 – Loi sur l'instruction publique**

**163.** Le président ou deux membres du conseil d'administration du centre de services scolaire peuvent demander la convocation d'une séance extraordinaire de ce conseil.

La séance est convoquée par un avis du secrétaire général transmis à chacun des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire au moins deux jours avant la tenue de la séance. Cet avis est accompagné des documents nécessaires à la tenue de la séance.

Le secrétaire général donne, dans le même délai, un avis public de la date, du lieu et de l'heure de la séance ainsi que des sujets qui feront l'objet des délibérations. Toutefois, la publication dans un journal n'est pas requise. 1988, c. 84, a. 163; 2020, c. 1, a. 59.

**164.** Au cours d'une séance extraordinaire, seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation peuvent faire l'objet de délibérations et de décisions, à moins que tous les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire ne soient présents à cette séance extraordinaire et en décident autrement. 1988, c. 84, a. 164; 2020, c. 1, a. 60.

2. Période à la disposition de l'assistance
3. Octroi de contrat – Remplacement des autres installations spéciales, rideau diviseur de gymnase et remplacement des blocs sanitaires – École La Poudrière (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
4. Relocalisation du CFER – Suivi (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**) **ITEM RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

### **3. OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DES AUTRES INSTALLATIONS SPÉCIALES, RIDEAU DIVISEUR DE GYMNASSE ET REMPLACEMENT DES BLOCS SANITAIRES – ÉCOLE LA POUDRIÈRE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Le projet consiste au remplacement de blocs sanitaires, du vestiaire des filles, de l'insonorisation des bureaux (*section administrative*) et au remplacement du rideau diviseur du gymnase de l'école La Poudrière.

Le projet est financé par le ministère de l'Éducation dans le cadre de la *Mesure de maintien 2019-2020*. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 1 092 868.00 \$ avant taxes.

**SUITE, PAGE 3**

Initiales  
de la présidente

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 23 février 2021.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 26 mars 2021 à 11h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront au cours du mois de mai 2021 et la fin des travaux est prévue pour le 15 octobre 2021.

Un tableau comparatif et la recommandation du service des ressources matérielles sont présentés.

### **RÉSOLUTION CA : 2864/2021**

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation dans le cadre de la *Mesure de maintien 2019-2020*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur au Centre de services scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites lois et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles mandaté dans ce projet.

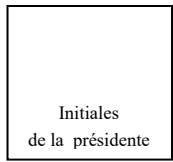
Il est proposé par M. Martin Dupont et appuyé par Mme Geneviève Morin:

- D'octroyer le contrat pour le remplacement des autres installations spéciales - Rideau diviseur de gymnase et remplacement des blocs sanitaires de l'école La Poudrière, pour un montant de 1 244 380.00 \$ (avant taxes) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Benoit Moreau Inc..
- D'autoriser le directeur général ou à défaut une directrice générale adjointe à signer le contrat de construction et tous les autres documents nécessaires, avec le plus bas soumissionnaire conforme.

**La proposition est adoptée  
À L'UNANIMITÉ**

### **5. RELOCALISATION DU CFER – SUIVI (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

**CET ITEM EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**



**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18h39, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La vice-présidente,

**Bernard Gauthier**

**Valérie Lussier**